RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00208
Numéro SIREN : 387 899 883
Nom ou dénomination : DEVLYX

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2021 sous le numéro de dépôt 1637

DEVLYX
Société par actions simplifiée
Au capital de 200.000 €
Siège social : LUSSAS (07170) – Les Bois, Quartier Eyriac
387 899 883RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente et un mars,

La Société DL SOFTWARE, société par actions simplifiée, au capital de 389.524,24 euros, dont le siège social est fixé 8 avenue Hoche (75008) PARIS,

Associée unique de la Société DEVLYX,

En présence de la Société DLPV SOFTWARE, Présidente non associée de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Fixation de la rémunération,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de la Société 2JH INVESTMENT de ses fonctions de Directeur Général au 31 Mars 2021 et la remercie pour les services rendus à la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, en remplacement de la société 2JH INVESTMENT, Monsieur Antoine LAINE né le 26 Mai 1981 à STRASBOURG (67), demeurant 560, Chemin des rieux 07170 LUSSAS à compter du 1er Avril 2021 et ce, pour une durée illimitée.

En l'absence du Président, Monsieur Antoine LAINE dispose des pouvoirs ci-après :

- Diriger et surveiller les affaires de la Société, réaliser les programmes fixés par le Président et exécuter les décisions de ce dernier.

- Représenter la Société vis-à-vis des tiers, et notamment auprès des tribunaux, des administrations, des organismes d'Etat et pays tiers.

- Veiller à la bonne tenue de la comptabilité et à la présentation régulière des comptes à l'Assemblée Générale ou à l'Associée Unique.

- Proposer le budget à l'Associée Unique.

- Faire toutes soumissions, passer tous marchés, solliciter toutes concessions, arrêter et signer tous contrats, les résilier, les modifier, conformément à l'objet de la Société.

 Contracter ou résilier toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature, en cas de sinistre, débattre, clore et arrêter le chiffre de toutes indemnités, les toucher.

- Engager et licencier tous salariés de la Société. Fixer leur rémunération, organiser leur travail, exercer à leur égard le pouvoir disciplinaire et d'une manière générale :

 a) représenter la Société en tout ce qui concerne ses rapports avec le personnel,

 b) couvrir tous agents de la Société par toutes assurances permanentes ou temporaires, les affilier à toutes caisses et organismes de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance ou à tous autres organismes publics ou privés jugés utiles ou imposés par la Loi,

 c) faire appliquer la réglementation du travail notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

- Faire ouvrir à la Société dans tous les établissements de crédit ou banques, préalablement approuvés par le Président, tous comptes courants et d'avance sur titres, créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.

Toutefois, l'accord de l'Assemblée Générale ou de l'Associée Unique sera requis et en l'absence du Président :

- pour tout emprunt quels qu'en soient la durée et le montant et pour tout prêt, à l'exception des opérations courantes de trésorerie d'exploitation ;
- pour tout achat ou vente d'immeuble, les hypothèques, les nantissements, les créations, acquisitions ou cessions de participations,
- pour tout cautionnement, aval ou garantie de même nature accordé, quel qu'en soit le montant,
- pour toute convention de prestations passée avec un associé,
- pour signer les contrats d'un montant annuel supérieur à 100.000 euros.

Aux effets de tout ce qui précède et en l'absence du Président, passer et signer tous actes et pièces, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la Société et l'exécution des décisions prises par le Président et l'Assemblée Générale ou de l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte du fait que Monsieur Antoine LAINE, Directeur Général, est salarié de la Société DL SOFTWARE et qu'il sera donc mis à disposition par cette dernière pour l'exécution de son mandat social.

Cette mise à disposition sera facturée par DL SOFTWARE à la Société à hauteur de 100 % du coût chargé que Monsieur Antoine LAINE représente pour DL SOFTWARE.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIEE UNIQUE

SOCIETE DL SOFTWARE
REPRESENTEE PAR M. JACQUES OLLIVIER
DIRECTEUR GENERAL